

**Pouvoir s'opposer,
Toujours proposer !**

C. A. P. Locale

du 6 septembre 2016

Recours en notation

Catégorie B



La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 6 septembre 2016. Commencée à 14 h 15, elle s'est terminée à 16 h 45. La Présidence était assurée par Mme Marie-Odile Degond, le secrétariat adjoint a été pris en charge par FO Finances DDFiP 62 .

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

Solidaires
F O Finances 62
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Approbation des procès verbaux des CAP de l'année dernière

Recours en notation catégorie B



La vie à défendre



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Approbation des procès verbaux des CAP de l'année dernière :

Les trois procès verbaux des CAP de recours en catégorie B de l'année 2015 ne justifient aucune contestation de notre part. Nous avons donc voté pour leur approbation.

Recours des collègues de catégories C concernant l'entretien professionnel :

La section CFTC DGFIP 62 a depuis toujours contesté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation ainsi que de l'entretien professionnel qui ne reflètent nullement la réelle valeur de l'agent soumis à cette expertise. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir.

Le contingent en bonifications étant très limité, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant une réduction d'avancement de 1 ou 2 mois selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Lors de la campagne de notation, la Direction avait mis en réserve huit R1 (réduction d'avancement d'un mois) et un R2 (réduction d'avancement de deux mois), Cette réserve n'a pas été entamée par les recours hiérarchiques.

Au total, 25 collègues de catégorie B ont, cette année, engagé un recours dans le cadre de leur entretien professionnel devant l'autorité hiérarchique. A l'issue de cette instance, 12 collègues seulement ont demandé l'examen de leur dossier par la CAPL.

Ce qui ne veut pas dire que les 13 collègues restants ont tous obtenu satisfaction, mais pour des raisons qui leur sont propres, ils n'ont pas voulu ou osé solliciter l'instance supérieure .

N'oubliez pas que CFTC DDFIP 62 est à votre écoute, et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter nos élus pour défendre vos dossiers dans toutes les instances.

3 Contrôleurs Principaux, 3 Contrôleurs 1ère classe et 6 contrôleurs 2ème classe ont donc introduit un recours devant la CAPL.,

Sur les 12 dossiers présentés, 9 ont obtenus une bonification R1 et un dossier a obtenu une bonification R2.

2 dossiers n'ont pas vu leur demande aboutir.

La Direction nous a grandement surpris cette année, non seulement elle a consenti à distribuer toute sa réserve, mais elle est même allée au-delà .. Nous ne pouvons que saluer cette décision, hors normes dans notre département.

Vos élus CFTC DGFIP 62 en Catégorie B

Anne-Laure WAGUET
Experte,
SIP CALAIS

Martine HENNEQUIN
Titulaire
DDFIP Arras